

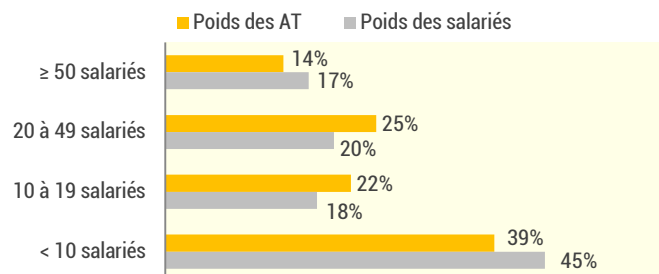
# Fiche Sinistralité 2013 – plomberie chauffage



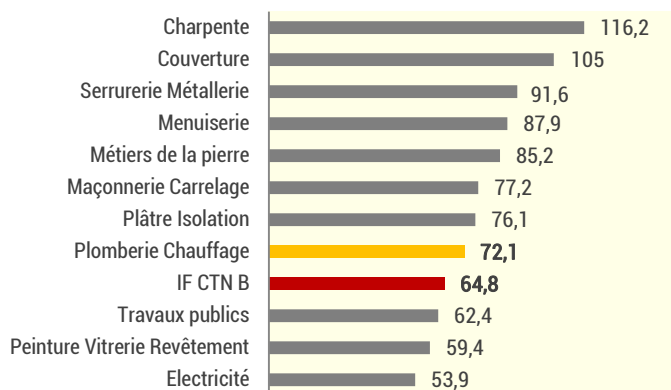
## ACCIDENTS DE TRAVAIL

Entreprises < 20 salariés	2011	2012	2013
Salariés	87 724	85 662 ↘	84 166 ↘
Accidents de Travail (AT) avec arrêt	7 098	6 630 ↘	6 069 ↘
Décès	7	6 ↘	3 ↘
Nouvelles Incapacités Permanentes (IP)	376	380 ↗	352 ↘
Journées perdues	353 290	328 779 ↘	307 549 ↘

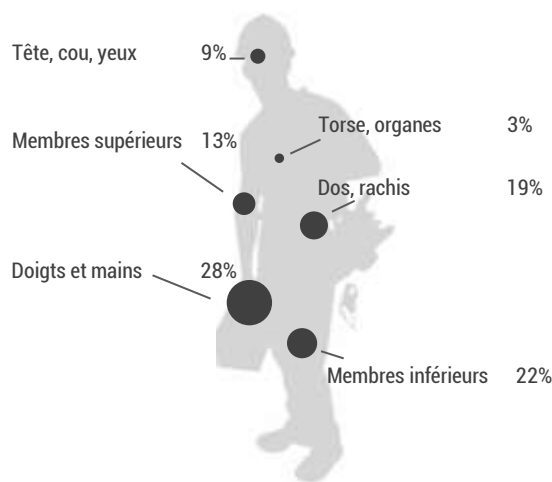
### Répartition des accidents de travail par taille d'entreprise



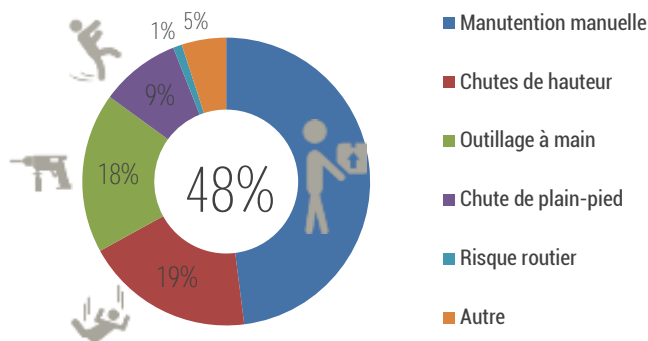
### Accidentologie selon l'activité (IF)



### Siège des lésions



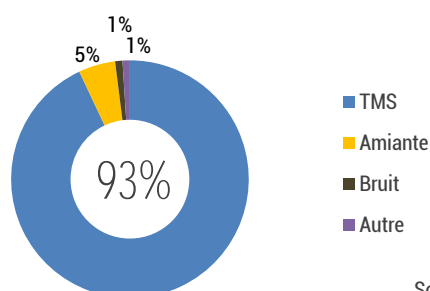
### Cause des accidents



## MALADIES PROFESSIONNELLES

Entreprises < 20 salariés	2011	2012	2013
Maladies Prof.	276	257 ↘	262 ↗
Nouvelles IP	123	128 ↗	128
Décès	1	1 →	0 ↘
Journées perdues	51 520	51 530 ↗	50 106 ↘

### Répartition des MP par catégorie



Source : CNAMTS

## ACCIDENTS DE TRAJET

Entreprises < 20 salariés	2011	2012	2013
Accidents trajet	466	422 ↘	374 ↘
Nouvelles IP	42	23 ↘	25 ↗
Décès	0	2 ↗	2 →



65 jours

Nombre de journées perdues par accident de trajet en moyenne en 2013.



1 salarié pc sur 14  
victime d'AT en 2013



1 accident toutes les 17 min  
Jours ouvrés, heures travaillées

# La sinistralité dans les entreprises artisanales de Plomberie et chauffage (pc)

Note méthodologique

Cette fiche synthétique présente les principaux chiffres relatifs aux accidents de travail, accidents de trajet et maladies professionnelles survenus au cours de l'année 2013 dans les entreprises artisanales de plomberie et chauffage (établissements de **moins de 20 salariés**). Sont comptabilisés les sinistres AT-MP ayant entraîné une indemnisation en espèces pour arrêt de travail, d'au moins 24 heures, pour incapacité permanente et/ou décès. Ces statistiques sont issues des données annuelles de la CNAMTS.



Périmètre  
**Plomberie-Chauffage**



cible  
**Salariés des entreprises  
artisanales**



période  
Année 2013

L'objectif de cette étude est d'avoir une meilleure visibilité de la sinistralité sur la population des entreprises artisanales de plomberie et chauffage pour identifier ses spécificités et engager des actions de prévention plus ciblées.

Indicateurs

**Indice de Fréquence (IF)** : C'est le nombre d'accidents pour 1000 salariés. Il renseigne sur l'évolution de la sinistralité à effectif constant.

**Incapacité Permanente (IP)** : C'est la perte définitive, partielle ou totale de la capacité à travailler, à la suite d'un accident de travail, de trajet ou d'une maladie professionnelle.

Définitions

**CTN B** : Les statistiques AT-MP sont présentées à travers 9 grandes branches d'activité ou CTN. Le CTN B couvre les industries du bâtiment et des travaux publics (BTP). Les activités de plomberie et chauffage sont associées aux codes NAF 4322A et 4322B.

**Accident de travail** : Un accident de travail se caractérise par un fait accidentel soudain et l'apparition d'une lésion corporelle ou psychologique, en lien avec l'activité professionnelle de la victime.

**Accident de trajet** : Un accident de trajet est un accident survenu pendant le trajet aller-retour entre l'entreprise et le domicile du salarié.

**Maladie professionnelle** : Une maladie professionnelle est la détérioration de l'état de santé du travailleur du fait de son activité professionnelle ou de ses conditions de travail. Pour être reconnue d'origine professionnelle elle doit figurer dans l'un des tableaux du régime général de la Sécurité Sociale.